

**Accueil de Loisirs Sans Hébergements.
Accueil périscolaire.
Arc-en-ciel
Groupe scolaire
67550 ECKWERSHEIM**

☎ : 03.69.73.86.02

📞 : 07.86.80.27.26

E-Mail : arcenciel@ecole-eckwersheim.fr

DOCUMENT A CONSERVER



Présentation 2018/2019.
Tarifs.



Accueil de Loisirs Sans Hébergements.
Accueil périscolaire.
Arc-en-ciel
Groupe scolaire
67550 ECKWERSHEIM

☎ : 03.69.73.86.02

📞 : 07.86.80.27.26

E-mail : arcenciel@ecole-eckwersheim.fr

Présentation de l'Arc-en-ciel 2018/2019.

FONCTIONNEMENT.

L'Arc-en-ciel accueille les enfants âgés **de 3 à 12 ans** les jours scolaires, les mercredis et les vacances scolaires sauf le mois d'Août.

La réglementation de la Jeunesse et Sports régit le nombre d'animateurs, ainsi que les diplômes requis pour l'encadrement ainsi que le nombre d'enfants présents dans la structure les vacances.

La priorité d'accès à la structure est donnée aux enfants dont les familles sont domiciliées dans la commune. Pour les enfants ressortissant des communes extérieures, une dérogation pourra être délivrée qu'après accord et dans la limite des places disponibles. L'inscription en cours d'année est possible.

Ces services sont assurés par du personnel engagé par la Commune d'Eckwersheim. L'équipe d'animation se compose d'un directeur, d'une animatrice, d'une assistante maternelle et d'un agent de service en temps scolaires ainsi que d'un directeur et d'une animatrice les mercredis et les vacances.

Les locaux abritant la structure sont situés dans l'enceinte du groupe scolaire.

ASSURANCES.

La commune d'Eckwersheim a souscrit un contrat d'assurance garantissant sa responsabilité et celle de son personnel lors de l'accueil des enfants.

En aucun cas, la commune d'Eckwersheim ne peut être tenue responsable de la perte, du vol, de la détérioration d'effets personnel de l'enfant.

La commune d'Eckwersheim demandera aux parents de justifier de leur assurance « responsabilité civile » pour leur enfant.

INSCRIPTIONS.

Le dossier de l'enfant doit contenir les documents suivants :

- ❖ 1 fiche d'inscription
- ❖ 1 attestation d'assurance précisant la responsabilité civile de l'enfant
- ❖ 1 fiche sanitaire de liaison
- ❖ La déclaration de revenus de l'année 2018



Tout changement dans la situation familiale et/ou professionnelle doit être signalé par écrit au directeur dans les plus brefs délais en sachant que le débiteur de facturation ne sera pas modifiable en cours d'année.

ACCUEIL PERISCOLAIRE.

Le midi et le soir : les enfants de l'école primaire sont recherchés à la sonnerie de l'école, directement devant leur classe par un animateur. Les enfants de l'école maternelle sont recherchés à la porte de leur salle de classe par l'assistante maternelle. Après la pause méridienne, ils sont ramenés à l'école par les animateurs qui restent sur place jusqu'à l'arrivée des enseignants.

Le soir : les enfants sont recherchés dans les locaux de la garderie périscolaire au groupe scolaire, par leurs parents ou par toutes personnes désignées par eux et cela **au plus tard à 18h15**. Un programme d'activités concernant les Nouvelles Activités Périscolaires sera fourni aux parents à la rentrée scolaire, mis en ligne sur le site de la commune et envoyé par mail aux parents.

| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENREDI |
|---------------------|--|--|---------------------|-----------------|
| Bricolage | | Projet collectif à définir avec les enfants. | Bricolage | |
| Atelier cartable | Expression corporelle et théâtrale | | Atelier cartable | Jeux collectifs |

Le mercredi :

Les enfants sont accueillis à partir de 08h00 directement dans les locaux de l'Arc-en-ciel. Nous fermons nos portes à 18h15.

Le délai d'inscription est de 2 jours ouvrable avant le mercredi concerné. Il est possible d'inscrire l'enfant de façon ponctuelle et sur des plages horaires. Il s'agit de préciser si l'enfant prendra son repas ou non.

En cas d'absence non prévenue **la veille avant 09h00**, la journée du mercredi sera facturée en fonction du tarif appliqué.

Forfait « Anniversaire » :

Nous offrons la possibilité de fêter l'anniversaire de votre enfant le mercredi après-midi. Nous fournissons le gâteau d'anniversaire et l'animation jusqu'à 12 enfants. Nous proposons 3 types d'activités au choix :

- Chasse aux trésors
- Jeux Olympiques
- Kermesse

Il s'agira de contacter le directeur au plus tard 1 mois avant la date choisie pour finaliser le nombre d'enfants, les activités choisies et les modalités d'inscription.



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENTS.

Les vacances :

Le délai d'inscription est de 5 jours ouvrables avant les vacances concernées. La participation financière, objet d'une tarification séparée de l'accueil périscolaire, dépend de la formule choisie et des revenus des parents :

- accueil continu avec le repas **de 07h30 à 18h15**
- accueil sur 1 demi-journée avec repas **de 07h30 à 13h30 ou de 12h00 à 18h15**
- accueil sur 1 demi-journée sans repas **de 07h30 à 12h00 ou de 13h30 à 18h15**

En cas d'absence non prévenue la veille avant 09h00, la journée sera facturée en fonction du tarif appliqué.

L'Arc-en-ciel affiche son programme d'activités directement dans ses locaux. Le programme sera envoyé par mail aux parents et sera diffusé sur le site Internet de la commune. L'Arc-en-ciel se réserve la possibilité de modifier le programme selon le nombre d'inscriptions ou selon la météo. Les sorties pourront faire l'objet d'un supplément facturé aux parents.

RESTAURATION.

Les repas sont directement livrés à l'Arc-en-ciel le matin même par un traiteur. Les menus hebdomadaires sont affichés dans la structure et sur le site Internet de la commune (www.eckwersheim.fr/).

Les goûters sont fournis par la structure.

TARIFS ET REGLEMENTS.

➤Périscolaire :

| | |
|---|--|
| <u>⊗Droit d'inscription :</u> | 18 € / par an, par famille |
| <u>⊗Repas :</u> | 4,30 € (sous réserve d'une augmentation du prestataire) |
| <u>⊗Goûter :</u> | 1,50 € |
| <u>⊗Heure de garde :</u> 2.30 € soit : | →Midi (11h30 à 13h20) : 4,60 € →Garderie (16h00 à 18h15) 2,30 € / l'heure entamée |
| <u>⊗Forfait anniversaire :</u> | 7€ / enfant (garde) + 1,50 € / enfant (goûter) |

⊗ Tout retard au-delà des heures de fermeture de la structure entraînera automatiquement l'application d'une pénalité forfaitaire de 5€ par retard d'un ¼ d'heure entamé.



➤ **A.L.S.H. :**

La participation financière des parents est calculée en fonction des ressources de la famille et de la formule d'accueil choisie.

| Tranches de revenus annuels soumis à imposition (n-1) | - 27 000 | De 27 000 à 45 000 | De 45 000 à 55 000 | De 55 000 à 65 000 | + 65 000 |
|---|--|--|---|---|---|
| Journée complète repas + 2 goûters A 7h30 à 18h30 (vacances) Dont repas Dont goûters Dont garde | 12,85 € 4,25 3 5,60 | 16,05 € 4,25 3 8,80 | 19,25 € 4,25 3 12 | 22,45 € 4,25 3 15,20 | 25,65 € 4,25 3 18,40 |
| Demi-journée sans repas B avec goûter 7h30 à 14h ou (vacances) 12h à 18h30 ou (vacances) Dont goûter Dont garde | 4,30 € 1,50 2,80 | 5,90 € 1,50 4,40 | 7,50 € 1,50 6 | 9,10 € 1,50 7,60 | 10,70 € 1,50 9,20 |
| Demi-journée Repas + 1 goûter C 7h30 à 14h ou (vacances) 12h à 18h30 ou (vacances) Dont repas Dont goûter Dont garde | 10,65 € 4,25 1,50 4,90 | 13,45 € 4,25 1,50 7,70 | 16,25 € 4,25 1,50 10,50 | 19,05 € 4,25 1,50 13,30 | 21,85 € 4,25 1,50 16,10 |

Les droits d'inscription sont fixés à 18 € par année scolaire et par famille.

Lorsque 2 enfants de la même famille sont présents simultanément, le tarif est minoré de 10% pour le 2^{ème} enfant.

Lorsque 3 enfants de la même famille sont présents simultanément, le tarif est minoré de 15% pour le 3^{ème} enfant.

Ces réductions ne sont pas applicables aux familles ne résidant pas dans la commune d'Eckwersheim.

Pour les sorties éventuelles, une participation financière sera demandée aux parents :

- 5,50€ pour les « petites sorties » du type demi-journée
- 11€ pour les « grandes sorties » du type journée complète ou nuit en été

➤ **Règlements :**

La facturation se fera mensuellement. Ces frais devront être acquittés à la Caisse de Monsieur le Trésorier Principal 15, Rue du Général Rampont à BRUMATH, par virement à la B.D.F. 30001 00806 D670 0000000 74 ou par prélèvement mensuel à échéance. Les chèques pourront être déposés au secrétariat de la mairie, dans la boîte aux lettres de la mairie ou remis directement à Mr Alexandre SCHMITT.

Les frais de garde, **uniquement au niveau de la garderie du soir en temps scolaire peuvent être réglé par Tickets CESU préétabli**. Dans ce cas de figure, vous ne pourrez pas souscrire au prélèvement automatique.



REGLES A RESPECTER.

❖ Fin de journée :

Les parents s'engagent à **respecter les heures d'ouverture** de l'Arc-en-ciel.
Tout retard entraînera automatiquement l'application d'une pénalité forfaitaire de 5€ par ¼ d'heures entamés.

❖ Absence de l'enfant :

Dans tous les cas, les absences devront être signalées **48h avant au plus tard** à défaut de facturation du repas.

❖ Maladie :

L'enfant malade n'est pas accueilli à l'Arc-en-ciel.

Les parents sont immédiatement avertis en cas de maladie de l'enfant pendant la journée. Ils s'engagent à venir le chercher dans les meilleurs délais.

Les parents doivent signaler les maladies contagieuses de l'enfant ou de son entourage. L'enfant ne pourra pas fréquenter la structure le temps d'éviction réglementaire.

Les parents autorisent le personnel de la structure à prendre en cas d'urgence les mesures d'intervention et de transport qui s'imposent.

❖ Traitement médical :

Le personnel de la structure n'est pas habilité à administrer des médicaments. Les parents devront s'assurer que le traitement médical soit spécifié par une **ordonnance médicale indiquant la posologie exacte avec la date de début et de fin du traitement**. L'emballage portera très visiblement le nom de l'enfant. Ces médicaments ne pourront être administrés aux enfants que sous la responsabilité des parents.

❖ Discipline :

Le directeur de la structure peut convoquer les parents lorsque le comportement de leur enfant est agressif, dangereux, perturbant pour les autres enfants et / ou pour l'équipe d'encadrement, afin de trouver ensemble une solution.

Un comportement anormalement perturbateur de la part d'un enfant donnera lieu à un avertissement écrit qui pourra, s'il n'est pas suivi d'effets, entraîner son exclusion temporaire ou définitive de la structure.

Le remplacement de matériel volontairement détruit par un enfant sera facturé aux parents.

❖ Vêtements :

Afin d'éviter les pertes et les confusions, il est demandé aux parents d'**inscrire le nom complet de l'enfant sur tous les vêtements**.

L'inscription d'un enfant implique l'acceptation par les parents du présent règlement intérieur.

MAIRIE D'ECKWERSHEIM
LE DIRECTEUR DE L'ARC-EN-CIEL
FAIT LE 02 MAI 2018.



L'Arc-en-ciel

vous remercie et vous souhaite une bonne rentrée 2018 !



Nous contacter :

ARC-EN-CIEL
ACCUEIL PERISCOLAIRE
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENTS

GROUPE SCOLAIRE
RUE ALBERT SCHWEITZER
67550 ECKWERSHEIM

☎ : 03.69.73.86.02

📞 : 07.86.80.27.26

E-Mail : arcenciel@ecole-eckwersheim.fr

